

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 AOÛT 2015

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015**

Président du Conseil

Roger Grégoire

Vice-présidente du Conseil

Lynn Ouellette

Membres du Conseil

Denis Bélanger
Isabelle Charbonneau
Chantal Couture-Rancourt
Langis Dion
Daniel Grzela
Bernard Laberge
Reynald Rivard

Conseillère étudiante

Sophie Chassé

Directrice de l'éducation

Lorraine Presley

Agent / Agentes de supervision:

Région centre
Région nord
Région sud

Nicole Gaudet
Jérémy Lepage
Sylvie Petroski

Gérants / Gérantes:

Services financiers
Ressources humaines et des services d'appui
Installations scolaires
Secteur informatique

Mario Fillion
Julie Bisson
Karine Lafrenière
Richard Fecteau

Chefs:

Services pédagogiques Maternelle - 6^e année
Services pédagogiques 7^e - 12^e année
Services en enfance en difficulté
Directeur de la politique d'aménagement
linguistique et des communications

Vivian Girouard
Nathalie Grenier-Ducharme
Colinda Morin-Secord

Richard Loiselle

Contrôleuse des finances

Jessica Beaulieu-Levasseur

Responsable des opérations comptables et budgétaires

Stephen Ouellet

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

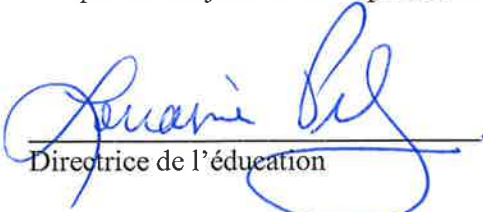
Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières sont la responsabilité de la direction de ce Conseil scolaire et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne les revenus des activités de financement des écoles.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs indépendants pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert, auditeurs indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Directrice de l'éducation

Le 24 novembre 2015



Gérant des services financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-après du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, lesquels incluent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2015, de même que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne inhérent à la préparation des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

...2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les revenus des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Malgré les procédures mises en place et les vérifications annuelles par le Conseil, il nous est impossible de vérifier de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces revenus étant donné les nombreuses transactions en argent comptant. Par conséquent, notre audit de ces revenus a été limité aux montants inscrits dans les registres des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux revenus des activités de financement scolaire, au surplus annuel, aux flux de trésorerie des activités de financement scolaire et à la situation financière nette.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des effets possibles de la situation décrite dans le paragraphe de la justification de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du conseil scolaire de district des Grandes Rivières donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire de district des Grandes Rivières pour l'exercice se terminant le 31 août 2015 ainsi que l'état consolidé des résultats d'exploitation, de l'état consolidé du changement de la dette nette et de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert

Comptables professionnels agréés
Comptables publics licenciés
Le 24 novembre 2015

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 28

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2015

	2015	2014
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	\$ 17,466,884	\$ 13,530,564
Comptes débiteurs (note 3)	3,657,373	4,281,659
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - Immobilisations approuvées (note 4)	<u>17,122,779</u>	<u>17,376,651</u>
	<u>38,247,036</u>	<u>35,188,874</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	4,675,835	5,726,770
Revenus reportés (note 7)	4,630,648	4,879,604
Apports en capital reportés (note 8)	72,192,355	68,577,170
Créances sur débiteures nettes et prêts pour immobilisations (note 9)	17,642,023	18,330,655
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 10)	<u>4,422,079</u>	<u>4,686,732</u>
	<u>103,562,940</u>	<u>102,200,931</u>
DETTE NETTE	<u>(65,315,904)</u>	<u>(67,012,057)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance (note 11)	118,988	155,178
Immobilisations corporelles (note 12)	<u>79,593,566</u>	<u>77,404,133</u>
	<u>79,712,554</u>	<u>77,559,311</u>
SURPLUS ACCUMULÉ (note 13)	<u>\$ 14,396,650</u>	<u>\$ 10,547,254</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (note 18)



Secrétaire du Conseil



Président du Conseil

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
REVENUS			
Impôts fonciers	\$ 11,096,413	\$ 11,285,855	\$ 11,681,653
Subventions générales provinciales	91,318,699	89,505,472	83,426,427
Subventions provinciales - autres	2,017,705	2,258,573	6,469,743
Autres revenus - conseils scolaires	128,035	131,733	132,398
Autres revenus provenant d'autres sources	1,003,788	2,320,715	823,974
Revenus d'intérêts	80,000	145,874	109,905
Amortissement des apports en capital reportés (note 8)	3,890,934	4,323,620	3,930,051
Fonds générés par les écoles (note 15)	3,800,000	3,715,892	3,578,454
Apports en capital liés à la perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	431,978	645,354
	<u>113,335,574</u>	<u>114,119,712</u>	<u>110,797,959</u>
DÉPENSES			
Enseignement	78,721,237	76,423,104	75,729,078
Administration	4,003,459	4,031,979	3,546,172
Transport	6,911,763	6,828,005	6,687,688
Installations destinées aux élèves	16,760,031	17,202,718	16,833,968
Autres dépenses	2,615,346	2,165,283	1,858,791
Fonds générés par les écoles (note 15)	3,800,000	3,619,227	3,434,742
	<u>112,811,836</u>	<u>110,270,316</u>	<u>108,090,439</u>
SURPLUS ANNUEL	523,738	3,849,396	2,707,520
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>10,547,254</u>	<u>10,547,254</u>	<u>7,839,734</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	<u>\$ 11,070,992</u>	<u>\$ 14,396,650</u>	<u>\$ 10,547,254</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

	2015	2014
SURPLUS ANNUEL	\$ 3,849,396	\$ 2,707,520
ACTIVITÉS DES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	(7,344,497)	(7,273,267)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	4,723,086	4,392,830
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	378,941	545,354
Produit sur aliénation d'immobilisations corporelles	57,878	101,000
Gain sur disposition d'actif alloué aux revenus reportés	(4,841)	(1,000)
	<u>(2,189,433)</u>	<u>(2,235,083)</u>
ACTIVITÉS D'ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	-	(58,608)
Utilisation des frais payés d'avance	<u>36,190</u>	<u>-</u>
	<u>36,190</u>	<u>(58,608)</u>
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	1,696,153	413,829
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(67,012,057)</u>	<u>(67,425,886)</u>
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ (65,315,904)</u>	<u>\$ (67,012,057)</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus annuel	\$ 3,849,396	\$ 2,707,520
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	4,723,086	4,392,830
Gain sur disposition d'actif alloué aux revenus reportés	(4,841)	(1,000)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	378,941	545,354
Amortissement des apports en capital reportés	(4,323,620)	(3,930,051)
Autres sources (utilisations) d'encaisse:		
Diminution des comptes débiteurs	624,286	593,727
Diminution des actifs destinés à la vente	-	385,005
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(1,050,935)	1,555,280
Augmentation (diminution) des revenus reportés - fonctionnement	(534,769)	955,552
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(264,653)	(426,032)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	36,190	(58,608)
	<u>3,433,081</u>	<u>6,719,577</u>
OPÉRATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	57,878	101,000
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(7,344,497)</u>	<u>(7,273,267)</u>
	<u>(7,286,619)</u>	<u>(7,172,267)</u>
FINANCEMENT		
Émission de débentures/prêts	-	71,701
Dette remboursée	(688,632)	(1,679,039)
Diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	253,872	1,536,627
Augmentation des apports en capital reportés	7,938,805	7,169,168
Augmentation des revenus reportés - immobilisations	<u>285,813</u>	<u>235,836</u>
	<u>7,789,858</u>	<u>7,334,293</u>
CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS	3,936,320	6,881,603
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>13,530,564</u>	<u>6,648,961</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 17,466,884</u>	<u>\$ 13,530,564</u>

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) *Référentiel comptable*

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les Conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables du secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entité consolidé: Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité et conséquemment, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie:

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation des ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, comme les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance-vie et d'assurance-maladie pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimative
Améliorations de terrains	15 années
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40 années
Structures mobiles	20 années
Mobilier	10 années
Matériel	5, 10 et 15 années
Matériel informatique	5 années
Logiciels informatiques	5 années
Véhicules	5 années

Les projets de construction en cours, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la vente ne sont plus amortis; ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les oeuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

i) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

j) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportées correspondants.

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

m) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, que les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les charges courus, les impôts fonciers à recevoir, les immobilisations corporelles, l'amortissement, les prestations de retraite et les apports en capital reportés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

o) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province et sont présentées sur une ligne séparée dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

2. MODIFICATIONS DES POLITIQUES COMPTABLES

Le conseil a mis en vigueur le chapitre 3260 (Passif au titre des sites contaminés) des normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Ce chapitre exige que les gouvernements comptabilisent les passifs dans leurs états financiers s'ils ont un site contaminé qui satisfait aux exigences établies par la norme. Celle-ci définit la contamination comme la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale. La norme s'applique généralement aux sites qui ne font pas l'objet d'un usage productif. Les sites qui font l'objet d'un usage productif ne sont considérés comme contaminés que s'il s'est produit un événement imprévu avant causé une contamination. Cette modification a été appliquée rétroactivement sans redressement des périodes antérieures.

L'adoption de cette norme n'a pas eu de répercussions sur les états financiers du Conseil.

3. COMPTES DÉBITEURS

	2015	2014
Impôts fonciers à recevoir	\$ 2,310,171	\$ 2,988,197
Province de l'Ontario	108,931	122,994
Autres conseils scolaires	56,190	104,939
Gouvernement du Canada	866,631	815,404
Autres	<u>315,450</u>	<u>250,125</u>
	<u>\$ 3,657,373</u>	<u>\$ 4,281,659</u>

4. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2015, le Conseil a un compte débiteur de la province de \$17,122,779 (2014 - \$17,376,651) relatif aux subventions pour immobilisations.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La marge de crédit est sans garantie et porte intérêt au taux préférentiel. La limite de la marge de crédit est de \$10,000,000 avec un solde disponible au 31 août 2015 de \$10,000,000 (2014 - \$15,000,000).

6. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2015	2014
Province de l'Ontario	\$ 220,162	\$ 955,026
Gouvernement du Canada	5,991	4,425
Liés à la paie	592,575	636,399
Autres conseils scolaires	212,319	213,575
Municipalités	-	49
Fournisseurs	3,398,562	3,665,721
Frais courus	43,139	41,090
Autres	203,087	210,485
	\$ 4,675,835	\$ 5,726,770

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

7. REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2015, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit:

	Solde au 31 août 2014	Revenu grevé d'une affectation externe et contribu- tions recues	Revenu constaté pour la période	Transfert aux ACR associés aux dépenses antérieures	Transfert aux ACR	Solde au 31 août 2015
Subventions générales	\$ -	\$ 10,602,237	\$(10,602,237)	\$ -	\$ -	\$ -
Subventions spéciales:						
- fonctionnement	2,294,229	1,368,721	(1,478,815)	-	-	2,184,135
- autres	519,675	30,000	(454,675)	-	-	95,000
Subventions générales - immobilisations	1,563,823	9,916,052	(2,571,661)	(1,068,592)	(6,047,864)	1,791,758
Produits d'aliénation - bâtiment administratif	-	45,000	-	-	-	45,000
Produits d'aliénation - bâtiments scolaires	501,877	12,878	-	-	-	514,755
Total des revenus reportés	\$ 4,879,604	\$ 21,974,888	\$(15,107,388)	\$(1,068,592)	\$(6,047,864)	\$ 4,630,648

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis selon la durée de la vie utile des immobilisations en question.

	2015	2014
Solde au début	\$ 68,577,170	\$ 65,338,053
Apports en capital pour immobilisations ajoutés durant l'exercice	7,302,191	6,745,930
Amortissement constaté pour la période	(4,323,620)	(3,930,051)
Transferts des revenus reportés associés aux dépenses antérieures	1,068,592	1,068,592
Aliénations d'immobilisations	(431,978)	(645,354)
Solde à la fin	\$ 72,192,355	\$ 68,577,170

9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2015	2014
Corpfinance International Limited, effets à payer, remboursables par versements mensuels de \$39,055 incluant les intérêts au taux de 5,77%, échoit en décembre 2027	\$ 4,129,602	\$ 4,353,104
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$211,456 incluant les intérêts au taux de 4,9%, échoit en mars 2033	4,984,042	5,156,377
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$170,111, incluant les intérêts au taux de 4,56%, échoit en novembre 2031	3,915,285	4,071,604

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (SUITE)

	2015	2014
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$58,999, incluant les intérêts au taux de 5,06%, échoit en mars 2034	1,421,372	1,465,731
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$32,561, incluant les intérêts au taux de 4,83%, échoit en mars 2036	848,909	872,158
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$65,812, incluant les intérêts au taux de 3,56%, échoit en mars 2037	1,984,122	2,043,431
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$9,511, incluant les intérêts au taux de 3,8%, échoit en mars 2038	288,719	296,549
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$2,292, incluant les intérêts au taux de 4%, échoit en mars 2039	69,972	71,701
	<u>\$ 17,642,023</u>	<u>\$ 18,330,655</u>

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (SUITE)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette en cours au 31 août 2015 sont exigibles comme suit:

	Capital	Intérêts	Total
2015-2016	\$ 723,543	\$ 846,595	\$ 1,570,138
2016-2017	760,252	809,887	1,570,139
2017-2018	798,857	771,280	1,570,137
2018-2019	839,462	730,678	1,570,140
2019-2020	882,168	687,971	1,570,139
Par la suite	13,637,741	4,423,450	18,061,191
Passif net à long terme	\$ 17,642,023	\$ 8,269,861	\$ 25,911,884

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à \$874,101 (2014 - \$921,501).

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2015		2014	
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	\$ 4,186,879	\$ 512,100	\$ 4,698,979	\$ 4,813,268
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(276,791)	(109)	(276,900)	(126,536)
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	\$ 3,910,088	\$ 511,991	\$ 4,422,079	\$ 4,686,732

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2015		2014	
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Coût des prestations pour l'exercice considéré	\$ -	\$ 223,451	\$ 223,451	\$ 131,293
Intérêt sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées	117,754	2,002	119,756	146,767
Perte (gains) actuariels constatés	12,871	(5,639)	7,232	(12,873)
Gain sur les modifications du régime	-	-	-	45,257
Charge ¹ au titre des avantages sociaux futurs des employés	130,625	219,814	350,439	310,444
Paiements d'avantages de retraite 2014-15	(458,101)	(156,991)	(615,092)	(736,476)
Augmentation (diminution) au titre des avantages sociaux futurs des employés	\$ (327,476)	\$ 62,823	\$ (264,653)	\$ (426,032)

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Changements apportés au régime

Des changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2014. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de onze jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2014 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante. Les prestations d'assurance-vie et de soins de santé sont des droits acquis pour les retraités et pour les employés qui ont pris leur retraite en 2012-2013. Depuis le 1^{er} septembre 2014, tout nouveau retraité ayant accès aux prestations d'assurance-vie et de soins de santé verse la totalité des cotisations liées à ces avantages sociaux.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes futurs d'avantages sociaux des employés au 31 août 2015 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 28 octobre 2015 de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congés de maladie accumulés au 31 août 2015. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de:

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés:

Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	8,5% pour 2014-2015 et réduit de ¼% par année jusqu'à 4%
Hausse des coûts d'assurance dentaire	4,5% pour 2014-2015 et réduit de ¼% par année jusqu'à 3%
Taux d'actualisation des obligations	2,45%
Inflation	1,5%
Rémunération et hausse de salaire	0%
Hausse de salaire - congé de maladie	2%

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2015, le conseil scolaire a contribué \$1,460,478 (2014 - \$1,413,696) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

(iv) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé

Le conseil scolaire offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance-vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. À partir du 1^{er} septembre 2012, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne seront plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, si une disposition de la convention collective avant 2012 le stipulait.

- (ii) Prestations d'assurance-vie et d'assurance-maladie en cas d'invalidité de longue durée

Le Conseil fournit des prestations d'assurance vie, de soins dentaires et de soins de santé aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance vie et des coûts des prestations de soins de santé aux termes de ce régime. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

- (iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

A la suite des nouveaux changements apportés en 2012-2013 au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée, les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de \$54,765 (2014 - \$71,232).

Aux fins de comptabilité l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 28 octobre 2015, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2015.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(iv) Prestations d'assurance-vie

Le conseil scolaire fournit un régime distinct de prestations d'assurance-vie pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime collectif sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(v) Prestations de soins de santé et de soins dentaires

Le conseil scolaire est le promoteur d'un régime distinct qui fournit des prestations d'assurance-groupe de soins de santé et de soins dentaires aux employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2015	2014
Assurances	\$ 52,031	\$ 56,509
Autres	<u>66,957</u>	<u>98,669</u>
	<u>\$ 118,988</u>	<u>\$ 155,178</u>

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT	Solde au 31 août 2014	Acquisitions et transferts	Aliénations	Solde au 31 août 2015
Terrains	\$ 1,336,070	\$ -	\$ (2)	\$ 1,336,068
Améliorations de terrains	4,449,012	534,930	-	4,983,942
Bâtiments et amélioration des bâtiments	111,174,920	3,950,337	(1,169,814)	113,955,443
Structures mobiles	379,281	-	-	379,281
Mobilier	561,381	70,559	-	631,940
Matériel	1,729,741	63,384	-	1,793,125
Matériel informatique	5,007,990	695,300	-	5,703,290
Logiciel informatique	156,232	-	-	156,232
Véhicules	252,985	-	-	252,985
Construction en cours	2,098,652	2,029,987	-	4,128,639
	<u>\$ 127,146,264</u>	<u>\$ 7,344,497</u>	<u>\$ (1,169,816)</u>	<u>\$ 133,320,945</u>

AMORTISSEMENT CUMULÉ	Solde au 31 août 2014	Amortissement	Aliénations	Solde au 31 août 2015
Terrains	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Améliorations de terrains	959,000	333,399	-	1,292,399
Bâtiments et amélioration des bâtiments	42,110,932	3,809,432	(737,838)	45,182,526
Structures mobiles	370,980	664	-	371,644
Mobilier	393,257	39,116	-	432,373
Matériel	1,412,326	80,021	-	1,492,347
Matériel informatique	4,235,417	415,835	-	4,651,252
Logiciel informatique	154,995	1,237	-	156,232
Véhicules	105,224	43,382	-	148,606
	<u>\$ 49,742,131</u>	<u>\$ 4,723,086</u>	<u>\$ (737,838)</u>	<u>\$ 53,727,379</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

VALEUR COMPTABLE NETTE

	Solde au 31 août 2015	Solde au 31 août 2014
Terrains	\$ 1,336,068	\$ 1,336,070
Améliorations de terrains	3,691,543	3,490,012
Bâtiments et améliorations des bâtiments	68,772,917	69,063,988
Structures mobiles	7,637	8,301
Mobilier	199,567	168,124
Matériel	300,778	317,415
Matériel informatique	1,052,038	772,573
Logiciel informatique	-	1,237
Véhicules	104,379	147,761
Construction en cours	4,128,639	2,098,652
	<u>\$ 79,593,566</u>	<u>\$ 77,404,133</u>

CONSTRUCTION EN COURS

Les projets de construction en cours ayant une valeur de \$4,128,639 (2014 - \$2,098,652) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces projets commencera lors de leur mise en service.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

13. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit:

	2015	2014
Aux fins de conformité - non affecté:		
Au début de l'exercice	\$ 11,453,106	\$ 9,387,507
Surplus de l'année courante	<u>2,967,693</u>	<u>2,065,599</u>
<i>Aux fins de conformité - non affecté, à la fin de l'exercice</i>	<u>14,420,799</u>	<u>11,453,106</u>
Aux fins de conformité - affectation interne:		
Au début de l'exercice	661,430	692,450
Montant engagé de l'excédents antérieurs aux projets d'immobilisations de l'exercice en cours	<u>(42,307)</u>	<u>(527,336)</u>
	619,123	165,114
Projets d'immobilisations engagés dans l'exercice en cours	42,307	527,336
Immobilisations engagés - amortissement	(33,664)	(31,020)
Projets divers	<u>320,200</u>	<u>-</u>
<i>Aux fins de conformité - Affectation interne, à la fin de l'exercice</i>	<u>947,966</u>	<u>661,430</u>
Non disponible aux fins de conformité:		
Revenus comptabilisés pour les terrains	1,336,068	1,336,070
Avantages sociaux futurs	(4,101,281)	(4,592,387)
Fonds générés par les écoles	1,996,185	1,899,520
Intérêts courus	<u>(203,087)</u>	<u>(210,485)</u>
	<u>(972,115)</u>	<u>(1,567,282)</u>
	<u>\$ 14,396,650</u>	<u>\$ 10,547,254</u>

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

14. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les frais de la dette incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	2015	2014
Versements sur le capital du passif à long terme	\$ 688,632	\$ 1,679,039
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	\$ 874,101	\$ 921,501
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	\$ 203,087	\$ 210,485

15. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SCOLAIRE

Chacune des écoles du Conseil organise des activités de prélèvement de fonds pour diverses activités. Bien que l'argent est géré au niveau des écoles, ces activités parascolaires sont sous la juridiction du Conseil et font partis des états financiers consolidés du Conseil.

Chaque année, la différence entre les revenus et les dépenses des fonds générés par les écoles varie selon le nombre d'activités organisées durant l'année scolaire ou si certaines dépenses sont reportées à une année ultérieure. Ainsi, il y a eu des revenus au montant de \$3,715,892 (2014 - \$3,578,454) et des dépenses au montant de \$3,619,227 (2014 - \$3,434,742) au cours de l'année. Le Conseil démontre un surplus accumulé de \$1,996,185 (2014 - \$1,899,520) de ces activités scolaires, surplus qui est équivalent aux montants détenus dans les institutions bancaires au nom des écoles du Conseil. Les revenus et dépenses de ces activités font l'objet d'une restriction dans le rapport de l'auditeur indépendant.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

16. DÉPENSES PAR OBJETS

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par objets:

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	\$ 70,796,295	\$ 69,876,195	\$ 69,194,676
Avantages sociaux	10,298,711	10,552,693	10,416,318
Perfectionnement du personnel	1,152,202	1,065,912	1,046,277
Fournitures et services	12,206,692	9,325,360	8,800,765
Intérêts des emprunts	910,664	874,101	921,501
Frais de location	239,000	224,665	214,336
Frais et services contractuels	9,071,537	9,417,467	9,127,785
Autres	80,000	591,610	541,199
Amortissement des immobilisations corporelles	4,256,735	4,723,086	4,392,830
Activités financées par les écoles	3,800,000	3,619,227	3,434,752
	<u>\$ 112,811,836</u>	<u>\$ 110,270,316</u>	<u>\$ 108,090,439</u>

17. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24\$ millions par événement.

Les primes payables sont en fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. La prochaine année de validité de sa police actuelle expirent le 1^{er} janvier 2016.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Au 31 août 2015, le Conseil avait plusieurs contrats signés pour différents programmes et achats d'équipement. Les projets de construction en cours seront complétés en 2015-2016 (valeur estimative).

Projets non complétés et non commencés	\$ 1,265,549
Terrain	<u>71,985</u>
	<u>\$ 1,337,534</u>

Le Conseil a signé des contrats pour divers services qui l'engage à déboursier les montants suivants au cours des cinq prochaines années:

	2015/16	2016/17	2017/16	2018/19	2019/20	Total
Contrats totaux	\$ 11,084,393	\$ 161,276	\$ 38,881	\$ 20,876	\$ 4,195	<u>\$ 11,309,621</u>

Le Conseil est impliqué dans certains litiges mineurs, desquelles les résolutions ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges mineurs, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

19. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à \$118,985 (2014 - \$145,268) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont pas été prises en compte dans l'état consolidé des résultats d'exploitation.

Le Conseil détient en fiducie un montant de \$400,000 en relation avec le plan des avantages sociaux.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2015

20. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE “55 SCHOOL BOARD TRUST”

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu un montant de la fiducie “55 School Board Trust” aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d’une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie “55 School Board Trust” a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l’entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport avec leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l’entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n’est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l’exercice précédent a été modifiée afin de la rendre comparable à la présentation adoptée au cours de l’exercice.
